



Harcelé par HOIST pour une creance de ma femme decede

Par **neo427**, le **20/09/2013** à **15:39**

bonjours

depuis 2 semaines je suis a proprement parlé harcelé par HOIST pour une créance que ma femme aujourd'hui décédé aurai avec l'organisme de crédit auchan.

elle aurai arrêté de payer ce crédit en 2003 et quand je leur demande des justificatif il me réponde que le dossier est archivé et qu'ils ne les désarchivent pas

ils ne sont même pas capable de me dire la date ou ma femme a contactée ce crédit qui s'élève a environ 700€ plus frais égal 1691€

je leur ai envoyé un avis de décès et leur ai demandé d'avoir au moins une preuve de cette dette. seule reponse :

"payé vous avez tort"

que puis je faire

quelle piece leur demander

quelle marche a tenir

merci d'avance de vos conseil

Par **amajuris**, le **20/09/2013** à **16:45**

bjr,

cet organisme ne peut rien faire en l'absence de titre exécutoire, il n'a aucun pouvoir coercitif contre vous.

demandez qu'il vous envoie le titre exécutoire.

comme il n'en a certainement pas, vous leur dites que s'il insiste vous porterez plainte pour

harcèlement.

de tout manière, la prescription en la matière est de 2 ans.

surtout ne payez rien, n'écrivez rien.

cdt